

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 14 Décembre 2017

5285

■ Approbation de la révision de l'opération d'investissement 2013107500, relative aux acquisitions foncières, études et travaux de voirie sur le secteur du Brégadan à Cassis en vue de la réalisation d'une zone d'activités artisanales, et de son affectation

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération d'investissement relative aux acquisitions foncières, études et travaux de voirie sur le secteur du Brégadan à Cassis en vue de la réalisation d'une zone d'activités artisanales, d'un montant de 1 300 000 € T.T.C inscrite au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole enregistrée dans l'autorisation de programme 2013107500 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 370 000 € T.T.C. .

En effet, l'estimation du coût des travaux, à l'issue de la phase AVP, se révèle plus importante, du fait notamment de la topographie du secteur qui implique la réalisation de bassins de rétention en cascade et de la nécessaire création d'un carrefour giratoire adapté aux gros gabarits qui permettra de sécuriser les différents accès aux entreprises existantes au sud de l'opération.

Par ailleurs, une régularisation des emprises foncières est à engager notamment au droit du giratoire où la voie existante et le projet de voirie requalifiée empiètent sur des parcelles privées (en sus de l'acquisition de l'assiette foncière de la zone artisanale pour un montant de 235 000 €).

Enfin, des études complémentaires (géomètre, diagnostic amiante et structure de chaussée, ...) sont nécessaires dans le cadre de la mission de Maîtrise d'œuvre.

Cette révision porte le montant de l'opération 2013107500 de 1 300 000 € T.T.C avant révision à 1 670 000 € T.T.C.

Article 1 : Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2013107500 relative aux acquisitions foncières, études et travaux de voirie sur le secteur du Brégadan à Cassis en vue de la réalisation d'une zone d'activités artisanales, pour un montant de 370 0000 € T.T.C

Article 2 : Les crédits de paiement nécessaires sont inscrits aux budgets 2017 EST du CT1 et suivants, sous-politique B320 - Natures 2031, 2111, 23152 – Fonction 515. Suite à la révision, l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 8 910,00 € T.T.C

CP 2017 : 300 000 € T.T.C

CP 2018 : 80 000,00 € T.T.C

CP 2019 : 1 200 000,00 € T.T.C

CP 2020 : 81 090 € T.T.C

Article 3 : Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, les communes membres de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY